# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

**SEANCE DU 14 avril 2008** 

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal:

Participation pour voirie et réseaux - Impasse de l'Hometrou

le 4 avril 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 21 avril 2008

# Présidente:

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

#### Présents:

### Adjoints:

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

#### Conseillers:

- M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

## Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Pilar BAUDIN
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Nathalie BEGUIER
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET

## Excusés:

Adjoints:

Mme Josiane METAYER -

Conseillers:

Mme Blanche BAMANA -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2008** 

DELIBERATION D20080155

### **IMMOBILIERES**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose:

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 13 mai 2005, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place d'une participation pour voirie et réseaux (PVR) applicable sur les terrains rendus constructibles par la réalisation du prolongement de l'impasse de l'Hometrou.

Le montant des travaux et autres prestations entrant dans le calcul de la participation était estimé à 331 896,38 € et comprenait la totalité de l'aménagement de l'impasse.

La prise en compte dans la PVR des seuls travaux de prolongement de l'impasse et les résultats de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux ont permis de ramener le montant d'assiette de la PVR à 131 779,94 €.

Le programme d'équipements publics est estimé à :	131 779,94 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de préréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandé aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à :	
L'ensemble des terrains desservis représente une surface de :	87 907,04 €
La participation calculée au m² de surface de terrain ressort à :	5140 m²
	17.10 €

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire.

Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21, S/C 8221, comptes 2112, 2151, 2153...
- les recettes issues de la PVR : chapitre 73, S/C 8221, compte 7348.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux jointe en annexe 2 et au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule P = Po(im/i0) détaillée dans le tableau annexé (annexe 3) ;

39

Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 6

# Pour Madame le Maire de Niort Geneviève GAILLARD

Signé

Frank MICHEL